



## Concours VIDEO SFPC 2022



@SFPCOfficiel

#SFPC22VIDEO

### Cahier des charges du concours Vidéo



**Date limite de candidature : 15 janvier 2022**

**Pas de délai supplémentaire**

Dans le cadre de la prochaine édition du congrès de la SFPC qui se déroulera du 13 au 16 mars 2022 à Strasbourg, la 4<sup>ème</sup> édition du Concours Vidéo, ouvert à toutes les équipes pharmaceutiques, hospitalières et officinales, a comme objectif de valoriser des vidéos illustrant la collaboration du binôme Pharmacien / Patient.

#### ▪ L'objet de la vidéo

Le concours a pour objet de réaliser une **courte vidéo (4 minutes maximum)** présentant la **collaboration du binôme Pharmacien / Patient**.

L'objectif de votre vidéo sera d'illustrer une ou plusieurs pratiques de pharmacie clinique au travers d'actions collaboratives Pharmacien(s) / Patient(s).

La vidéo pourra être destinée à des **professionnels de santé hospitaliers ou libéraux**, non uniquement pharmaceutiques, ou à des **patients**, ou au **grand public**.

#### ▪ Les conditions de candidature

Peut candidater **toute équipe pharmaceutique exerçant dans le domaine sanitaire et/ou médico-social ou ayant une activité libérale en ville**.

Le porteur du projet *a minima* doit être **adhérent à la SFPC**.

#### ▪ Le calendrier

La soumission des projets devra se conformer à l'ensemble des critères définis infra et les demandes devront être adressées par courriel **via Wetransfer** aux adresses [collomp.r@chu-nice.fr](mailto:collomp.r@chu-nice.fr) et [Benedicte.Gourieux@chru-strasbourg.fr](mailto:Benedicte.Gourieux@chru-strasbourg.fr) **avant le 15 janvier 2022 minuit**.

Une **remise de prix sera organisée le mercredi 16 mars 2022**.

**2 prix** seront alloués : le **prix du jury** et le **prix du public**.

**Les meilleures vidéos, même si elles n'ont pas reçu de prix, pourront également être intégrées à la chaîne Youtube de la SFPC et être consultables sur le site de la SFPC.**

#### ▪ Les critères d'éligibilité au concours

Les vidéos seront présentées en plénier lors du congrès à Strasbourg et soumises **au vote du public** ainsi qu'au **vote du jury**.

**Le jury associe** des pharmaciens hospitaliers et officinaux, des représentants de patients, du groupe communication et de la commission juniors de la SFPC.

Le jury sélectionnera les vidéos sur la base des critères suivants :

- la **conformité** de la vidéo au thème 2022 « **Un(e) Pharmacien(ne), Un(e) Patient(e) !** »
- la **qualité pédagogique** des messages et leur efficacité au regard du thème choisi
- l'**originalité** de la vidéo
- la possibilité de **transposition des messages** à d'autres équipes
- la **qualité graphique et sonore** de la vidéo ainsi que l'esthétique générale du support.

**Toute vidéo ne correspondant pas à l'objet du concours ou comportant un contenu jugé inadéquat ne sera pas éligible.**

La vidéo doit avant envoi être **validée par le chef de service ou pharmacien titulaire** (signature et tampon sur le formulaire d'inscription – annexe 1) et respecter le règlement intérieur de la structure.

Toutes les personnes qui y figurent doivent avoir signé **l'autorisation de filmage et diffusion** (annexe 2). Ces signatures sont sous la responsabilité du porteur du projet (attestation sur l'honneur – papier libre).

La vidéo doit être adressée sous **format mp4**.

A minima le porteur du projet vidéo doit être **membre de la SFPC**. Le porteur du projet, ou à défaut un des membres de l'équipe, doit **être inscrit et présent** lors du Congrès SFPC 2022.

#### ▪ **Le règlement du concours**

Le « **formulaire d'inscription** » (annexe 1) identifie le porteur du projet (organisation, service, structure) et recense l'ensemble des personnes ayant contribué à la création du projet. Ce document précise en outre l'objectif de la vidéo et les thématiques traitées. Il est signé par le porteur du projet et le chef de service ou le pharmacien titulaire. Le porteur du projet doit être adhérent à la SFPC.

Chaque équipe pharmaceutique ne peut proposer **qu'une seule vidéo**, sous format mp4.

**Les équipes peuvent participer à la fois au concours vidéo et au concours photo.**

Les contenus de la vidéo doivent être une **création originale** des concepteurs.

Une **déclaration sur l'honneur**, sur papier libre, atteste que les auteurs détiennent tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image, droits de propriété intellectuelle) pour cette vidéo ou, éventuellement, pour son utilisation et qu'ils acceptent les termes concernant l'utilisation et la diffusion de la vidéo comme indiqué dans cette rubrique.

Ne constituant pas un support commercial, la vidéo ne doit contenir ni référence ni allusion à un fabricant de produit, de dispositif ou d'appareil, médical ou non médical.

#### ▪ **Comment candidater ?**

La participation à cet appel à projets se fait par courriel par WETRANSFER via les adresses suivantes [collomp.r@chu-nice.fr](mailto:collomp.r@chu-nice.fr) et [Benedicte.Gourieux@chru-strasbourg.fr](mailto:Benedicte.Gourieux@chru-strasbourg.fr) avec pour objet :

**« SFPC22 VIDEO »**

Chaque dossier doit comporter :

- le **formulaire d'inscription** entièrement renseigné, signé par le porteur du projet et le chef de service ou pharmacien titulaire : tout formulaire incomplet ne sera pas retenu
- le **lien de téléchargement de la vidéo**
- **l'autorisation de filmage et diffusion**, signée par tous les participants de la vidéo
- la **déclaration sur l'honneur sur les droits nécessaires** (papier libre, lire supra).